



APPEL

POUR UNE RÉGULATION DU MARCHÉ
AUTOMOBILE EN FAVEUR DES

« VOITURES RAISONNABLES »

CADRE GÉNÉRAL

Déployer une mobilité durable est un objectif majeur pour protéger nos sociétés des conséquences des changements climatiques, de la pollution de l'air et de l'insécurité routière tout en offrant une accessibilité pacifiée aux services et aux biens.

Atteindre cet objectif passera nécessairement, dans le domaine du transport de personnes :

1. par **une réduction importante de la demande de transports** grâce notamment aux politiques limitant l'éparpillement et favorisant une meilleure accessibilité ;
2. par **un transfert modal** conséquent, de la voiture vers les transports en commun et les modes actifs (vélo, micromobilité, marche) ;
3. par une régulation de la production des véhicules, régulation qui favorise les caractéristiques techniques et les technologies qui garantissent une **amélioration nette de l'efficacité globale de ces véhicules**.

L'appel proposé s'inscrit pleinement dans ce cadre général et dans cet objectif de mobilité durable. Il se concentre sur le volet 3.

Les signataires appellent les responsables politiques et administratifs, à tous niveaux de pouvoir, à faire pleinement usage de leurs compétences et pouvoirs décisionnels pour orienter le marché automobile vers des « véhicules raisonnables » c'est-à-dire des véhicules plus légers, moins puissants, moins rapides, au profil plus fluide et à motorisation électrique, conformément au concept de LISA Car (light and safe car).

LES SIGNATAIRES PARTAGENT LES CONSTATS SUIVANTS :

- 1) Certaines caractéristiques fondamentales des voitures influencent fortement leur bilan climatique, sanitaire et en matière d'accidentologie, quelle que soit leur motorisation :
 - a. plus une voiture est lourde et puissante, plus grand est le danger qu'elle représente dans l'espace public ;
 - b. l'accroissement de la masse et de la puissance d'un véhicule induit une augmentation des émissions de particules fines générées par l'usure des freins et des pneus ; dans le cas des motorisations thermiques, cela induit en outre une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux associés à l'échappement ; le niveau de bruit des véhicules est, lui, déterminé par la masse et la vitesse ;
 - c. les travaux les plus récents en matière d'analyse du cycle de vie (ACV) indiquent qu'un véhicule doté d'une motorisation électrique émet entre 40 et 60% de CO₂ en moins qu'un véhicule à motorisation thermique et que c'est d'autant plus vrai qu'il est léger et moins puissant.
- 2) Au sein du parc automobile européen,
 - a. les motorisations thermiques dominent ;
 - b. la masse, la puissance et la vitesse de pointe des voitures neuves continuent d'augmenter, de même que la surface de leur face avant (importante augmentation des ventes de voitures de type « SUV »). Le marché des véhicules électriques n'échappe pas à cette dérive.
- 3) Ces tendances du marché nuisent fortement au bilan climatique, sanitaire et environnemental du trafic routier (gaz à effet de serre, pollution atmosphérique et accidents de la route), limitant la portée des améliorations techniques qui visent à l'améliorer.
- 4) Le transport routier induit également de nombreuses incidences sociales, sanitaires et environnementales lors des phases de production des véhicules et de l'énergie qu'ils consomment. Les externalités de l'industrie extractive sont particulièrement visées.
- 5) Les réponses à ces bilans négatifs de l'automobile gagneraient à être développées dans le cadre d'une approche non plus fragmentée mais globale (holistique). La sécurité routière, la pollution de l'air et le réchauffement climatique sont à ce jour gérés par des politiques qui leur sont propres et qui peuvent interférer les unes avec les autres.

Les signataires considèrent pertinentes les recommandations de la Conférence Européenne des Ministres des Transport et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique :

- *Une limitation de la puissance et de la vitesse offrirait des avantages sur le plan de la sécurité, de l'environnement et de la consommation de carburant*
- *La réduction du rapport puissance/poids constituerait l'un des moyens les plus efficaces de réduire la consommation, quelle que soit la technologie du moteur. Des rapports puissance/poids inférieurs se traduiraient par des avantages immédiats du point de vue des émissions locales de polluants et des émissions globales de CO₂ et contribueraient en outre à améliorer la sécurité routière.»*

Vous trouverez dans le livret joint à cet Appel une explication détaillée de l'ensemble des faits avancés ainsi que toutes les références bibliographiques



AVRIL 2020